

OBSERVATIONS PARTAGÉES

Observé au Conseil des droits de l'homme...

Nomination de l'Expert indépendant dans le domaine des droits culturels (Genève)

Contexte et procédures: Lors de sa session principale de mars 2009, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus la résolution créant une procédure spéciale dans le domaine des droits culturels. L'Observatoire a joué un rôle essentiel dans cette négociation. Durant l'été, un Groupe Consultatif, a évalué les dossiers des candidats de la liste publique et fait ses recommandations au Président du Conseil, l'Ambassadeur de Belgique.

Nomination: Des deux noms retenus en tête de liste, P.Meyer-Bisch (Suisse) et F. Shaheed (Pakistan), les consultations du Président avec les groupes régionaux ont résulté en la nomination, lors de la XIIème session du Conseil (14.09-02.10), de la première Experte Indépendante responsable de ce mandat, Mme Farida Shaheed. La nouvelle Experte est officiellement entrée en fonction le 1 novembre 2009, pour une période de 3 ans. Nous la félicitons pour sa nomination et mettrons tout en œuvre pour collaborer avec elle!

[En savoir plus sur la procédure](#)

[Lire le texte de la résolution](#) (Rés.10/23, en français, p.90)

[Lire le rapport du Groupe Consultatif](#) (en anglais)

[Lire la décision du Président](#) (en anglais)

Résolution sur les valeurs culturelles

Lors de la 12^{ème} session, la délégation de Russie a pu faire adopter une résolution sur les valeurs traditionnelles qui demande au Haut-commissariat d'organiser un workshop pour discuter de comment une meilleure compréhension des valeurs culturelles peut contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Lire la résolution [A/HRC/RES/12/21](#) (en anglais)

Observé par...

- * **Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)**



Le 4 juin dernier, le BICE a lancé à Genève un Appel Mondial à une nouvelle mobilisation pour l'Enfance. Cet événement, qui a rassemblé plusieurs experts et militants du monde entier sur les droits de l'enfant, soulignait les avancées rendues possibles au cours des 20 dernières années grâce à la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant* et les défis encore à relever. Il s'inscrit parmi les nombreux événements qui auront lieu tout au long de cette année pour souligner le 20^e anniversaire de la Convention (20 novembre 2009).

L'Appel Mondial s'adresse à tous les acteurs - publics, privés et civils. Déjà endossé par des milliers de personnes et d'organisations de par le monde, il est encore ouvert à signature sur le site. Suivez le lien ci-dessous!

[Plus de détails](#)

n° 2, octobre 2009

A visiter sur internet!

[L'Observatoire de la diversité et des droits culturels](#) a changé la présentation de son site!

Consultez-y les informations sur nos recherches, les documents de synthèse (dont le dernier porte sur le droit à l'éducation de qualité) et, nouvellement disponible, les premiers documents de la série *Greniers à mots*!

Vous trouverez aussi plusieurs nouvelles et informations en visitant le [blog sur les droits humains](#) de la Tribune de Genève!

Adhérer à la Déclaration!

Il est désormais possible pour toutes personnes et organisations d'adhérer à la *Déclaration de Fribourg* ! Suivez le lien ci-dessous pour remplir le formulaire d'adhésion, et contribuez vous aussi à l'observation de la diversité et des droits culturels!

[Adhérer](#)

A noter au calendrier...

- * L'Organisation Internationale de la Francophonie, en association avec l'UNESCO et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, organisent un *séminaire de clarification des droits culturels* à Genève en janvier. Détails à venir!
- * L'Observatoire de la diversité et des droits culturels organisera un colloque sur les « *Droits culturels de l'enfant* » en avril 2010. Plus de détails dans le prochain numéro!
- * Marrakech (Maroc): du 2 au 5 juin 2010, conférence : [Sociétés en Transition : l'Équilibrage de la Sécurité, la Justice Sociale et la Tradition](#). Les contributions peuvent être envoyées [jusqu'au 15 décembre](#)!

FAQ (Frequently asked questions) ou Ce qu'il faut démontrer (CQFD)

À partir de ce numéro et pour les suivants, nous tenterons de répondre succinctement aux questions les plus fréquemment posées concernant les droits culturels. Ces réponses concises ne pourront remplacer des lectures plus approfondies, et c'est pourquoi elles incluront certaines références vers des textes plus complets, voir des sites ou des ouvrages. Vos questions et commentaires sont les bienvenues afin d'améliorer ces réponses!

* FAQ 1: Des droits universels ou une approche relativiste?

On a longtemps opposé l'universalité de la raison et des droits de l'homme au particularisme des cultures. La mise en valeur des droits culturels permet de considérer l'universel au sein de chaque milieu culturel, et donc de respecter le droit de chacun, non seulement d'adhérer à l'universalité du droit, de la liberté et de la responsabilité, mais de la recueillir dans le propre de son expérience la plus intime comme dans celle de ses liens sociaux. Face à la double menace du relativisme et de la standardisation, le développement des droits culturels permet de garantir l'interface entre diversité et universalité en sécurisant la lutte pour le droit face à des risques majeurs, ou défauts de perspective : particularisme, relativisme et culturalisme.

Le particularisme réduit les droits culturels à une revendication de la différence. En délaissant leur référence à l'universel, les individus comme les groupes sont abandonnés à la « [tyrannie des identités](#) » et à l'« [illusion identitaire](#) ». Cette position méconnaît la complexité de l'identité: le processus d'identification se fait autant par référence à l'universel qu'au particulier. Le particularisme, ou différentialisme, méconnaît que les droits culturels sont autant des droits à la ressemblance qu'à la différence. (FAQ à venir: *Les droits culturels sont ils un danger pour la cohésion sociale et nationale ?*)

Le relativisme consiste à penser que toutes les cultures se valent et, en ce sens, il s'oppose à l'universalité. Le postulat d'une « égalité des cultures » nivelle, en ôtant toute prétention à l'excellence, voire à la juste compétition ; il légitime les exactions perpétrées au nom de la diversité culturelle. Il ne faut pas confondre relativisme et relativité : la relativité situe l'universalité au centre d'un nœud de relations. L'« égale dignité des cultures » – notion normative qui désigne la capacité d'universel que contient toute culture – n'a rien à voir avec une égalité des cultures, ni même une équivalence. (FAQ à venir: *Quelles pratiques culturelles est-ce que ces droits justifient ?*)

Le culturalisme, position selon laquelle tout comportement individuel et social est en grande partie déterminé par le milieu culturel, remet en question les libertés individuelles. Le défaut de perspective tient à la réification des cultures, supposées stables et homogènes. Une culture n'est pas un cadre qui s'impose à l'individu, ce n'est qu'un milieu composé d'éléments souvent hétéroclites, un ensemble de ressources à exploiter. Ce qui compte, c'est les libertés culturelles de chaque personne de puiser dans l'objet des droits culturels, œuvres, patrimoines et traditions, comme autant de ressources pour orienter, édifier et vivre son identité. (FAQ à venir: *Des droits individuels ou collectifs?*)

A ces réductions, ou défauts de perspective, correspondent des conceptions fragmentées de l'identité que l'on peut opposer à une approche dialectique : chaque personne, et communauté, oriente et définit son identité – vit son processus d'identification – en se positionnant en quatre couples d'opposés: universel et particulier, un et multiple, personne et communauté, patrimoine et projet.

Publiés

La partition des cultures, G. Vincent (ss. la dir. de)

*

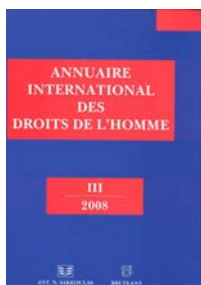


Les auteurs qui ont participé à cet ouvrage - philosophes, linguistes, éthiciens, sociologues, juristes et économistes – questionnent le rôle de la culture dans un contexte qui tend trop souvent à l'essentialiser, à enfermer les gens, les communautés, les pratiques et les œuvres dans des blocs « culturels » distincts. Par le biais de leurs diverses disciplines et en empruntant aux classiques, ils tentent d'apporter un éclairage plus complet aux croisements entre diversité, pluralité et identité culturelles.

« [...] à une époque où le phénomène de globalisation semble vouer à l'insignifiance la référence à l'universel, où l'homogénéisation publicitaire et médiatique des besoins nous fait perdre le goût des singularités [...], comment oublier que ce sont elles qui font la richesse du monde, et qu'une culture n'est authentique que pour autant qu'elle forme en chacun le désir et la capacité de partager cette richesse symbolique, qui croît dans le partage ? » (p.4 de couverture).

[Se procurer ce livre](#)

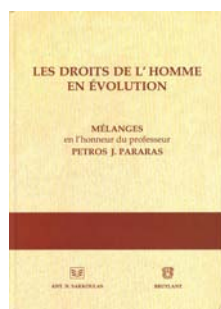
* **Annuaire international des droits de l'homme**, Vol. III/2008



Cet annuaire est articulé en trois parties, dont la première est particulièrement intéressante pour les droits culturels. Il s'agit des actes du troisième colloque international des droits de l'homme d'Athènes (17-18 mai 2008), qui portait sur le thème: « Diversité culturelle et droits de l'homme ». Les articles des divers intervenants abordent ce sujet en considérant la dignité humaine (V. Muntarhorn, S.Koukoulis-Spiliotopoulos), le contexte de la mondialisation (P. de Fontbressin), la question des peuples autochtones (J. Yacoub) et des minorités (N.C.Alivizatos, M.Puéchavy, D. Speilmann) et le traitement jusqu'ici accordé à la diversité par les corps législatifs et juridiques (E.Decaux, A.Bredimans, F. Sudre, S.Perrakis, P.Vandernoot). Les droits culturels sont particulièrement considérés dans les articles de P. Meyer-Bisch, *La centralité des droits culturels, points de contact entre diversité et droits de l'homme*, et J. Dhommeaux, *Droits et diversité culturels dans les instruments internationaux du système des Nations Unies*.

[Se procurer le livre](#)

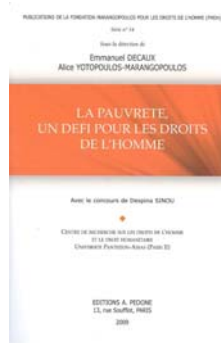
* **Les droits de l'homme en évolution: Mélanges en l'honneur du professeur P.J. Pararas.**



Ce recueil de plus de 30 articles donne un aperçu assez large des défis actuels posés aux droits de l'homme dans la diversité des contextes. Parmi les thèmes abordés, plusieurs consacrent une attention particulière à la culture et à la diversité. Certains articles posent la question du rôle de la culture en tant que pilier du développement (M. Déjeant-Pons), dans le processus de mémoire (E.Jakhian, G. Koubi) et dans la définition de l'information adéquate (P.Meyer-Bisch). D'autres cherchent à mieux définir la convergence entre les particularités culturelles et l'universalités des droits de l'homme (E.Roucounas, J.Yacoub) et un article remonte même à l'Antiquité grecque pour démontrer l'évolution de la conception de la valeur de l'Autre (S.Tzitzis).

Nouveauté : Athènes/ Bruxelles, Sakkoulas/ Bruylant, 2009, 578p.

* **La pauvreté, un défi pour les droits de l'homme.** E. Decaux, A. Yotopoulos-Marangopoulos



(ss.la dir. de), Série no.14.
Le point de départ de cette publication, et du colloque qui lui a donnée lieu, est l'adoption, en 2006, de la *Déclaration sur les droits des personnes en situation d'extrême pauvreté*. Depuis les travaux de la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations-Unies sur le thème, les divers auteurs abordent des questions de fond sur la nature des droits de l'homme en tant que droits individuels (chapitre I), leur interdépendance, rendue beaucoup plus claire par l'engrenage des précarités (chapitre II) et par les effets multiples des discriminations (chapitre III). Face au piètre niveau de réalisation des Objectifs du Millénaire à mi-parcours, ils posent la question de l'effectivité des mécanismes existants, en particulier en ce qui a trait aux droits économiques, sociaux et culturels (chapitre IV), et des possibilités offertes par les débats concernant les droits de l'homme et le développement (chapitre V). Si vous doutiez encore que l'extrême pauvreté était une question de droits de l'homme et non seulement une question d'économie, cet ouvrage vous convaincra bien du contraire!

[Se procurer le livre](#)

* **Itaú cultural Revista Observatório IC - n.8**, www.itaucultural.org.br



L' « Observatório Itaú Cultural » de Sao Paulo au Brésil, vient tout juste de publier un numéro entier sur la diversité culturelle! Cette revue fait plus de 180 pages et rassemble des articles de plus de 20 intervenants. A consulter en ligne, pour ceux qui lisent le portugais!

[Consulter la revue en ligne](#)

